

Suspension unilatérale des vols de "Kenya airways" sur Bujumbura

PANA, 10 novembre 2018 Bujumbura, Burundi - Le ministre burundais des Transports, des Travaux publics et de l'Équipement, Jean Bosco Ntunzwenimana, a exprimé samedi son incompréhension, au lendemain de l'annonce par la compagnie kenyane d'aviation civile «Kenya Airways» qu'elle suspendait sine die la vente des billets pour tous les vols sur Bujumbura, la capitale burundaise, à compter du 11 novembre «pour des raisons administratives».

Le Burundi ne dispose pas de sa propre compagnie nationale aérienne et les voyageurs recourent essentiellement à Kenya Airways, Ethiopian Airlines, RwandAir, SN Brussels et, depuis le 30 août dernier, à Air Tanzania, pour se déplacer grâce à des vols quotidiens ou hebdomadaires. Le communiqué de Kenya Airways indique que le vol quotidien qu'elle effectuait jusque-là sur Bujumbura allait être repris par une autre compagnie privée kenyane «Jumbo-jet» qui dessert déjà la sous-région des Grands lacs. «Le litige portait normalement sur Jumbo-jet qui est mis à l'exploitation en liaison avec le Burundi sans attendre la réponse à sa demande de la part des autorités d'aviation civile burundaise», a-t-il laissé entendre, le ministre Ntunzwenimana. «On se demande alors quels liens existent entre les deux compagnies pour que Kenya Airways se sente obligée de suspendre unilatéralement ses vols sur Bujumbura», s'est-il interrogé. Kenya Airways n'en est pas à sa première turbulence dans le ciel burundais et déjà au mois d'août dernier, la compagnie avait suspendu "temporairement" ses vols de nuit sur Bujumbura, sans donner plus de détails sur sa décision. Le trafic à l'aéroport de Bujumbura, l'unique du pays aux standards et normes internationaux, reste en dessous de 200.000 passagers par an, selon des statistiques officielles au Burundi, où la voie aérienne demeure le moyen privilégié d'atteindre l'enclavement à plus de 1.200 kilomètres des premières côtes océaniques.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});